

COMITE SECTORIEL AEROSPATIAL DE CERTIFICATION - COSAC

Agents de Contrôle Non Destructif



Suresnes, le 15 Mars 2016.

Destinataires :
Sociétés utilisatrices du COSAC
Tous niveaux 3 COSAC

Nos références : CCA DI 16 077/BM/PF

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint la Déclaration / Statement qui définit pour deux points précis le fonctionnement de nos examens suivant les normes prEN 4179:2014 P5 et NAS 410 Rev. 4.

Ce descriptif est généré pour être présenté à tout audit pour vos accréditations NADCAP concernant le procédé spécial du CND et /ou aux Autorités de l'aviation civile.

Ce document vous oriente pour exercer vos responsabilités d'employeur pour la certification de vos agents CND.

Dans le cadre de l'examen spécifique, votre Niveau 3 Responsable doit examiner la liste des donneurs d'ordre contributeurs du COSAC pour statuer sur la couverture de vos processus par cet examen et l'éventuelle nécessité d'un questionnaire complémentaire.

Dans le cadre de l'examen pratique, et pour cette partie, le domaine d'activité principal que vous indiquez pour chaque candidat est pris en compte dans l'attribution des échantillons d'examen, l'examen porte donc sur un ou des produits représentatifs de votre activité comme demandé par la prEN 4179:2014 P5.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.



Bernard MARLOYE
Président du COSAC

COSAC : 10 Rue Chevreul – 92150 SURESNES

Téléphone : 01 47 01 38 20 - Télécopie : 01 47 01 38 24 - Site Web : www.cosac-ndt.com - e.mail : frandtb@cosac-ndt.com